

## SAS 2CS

Au capital social de 1000 €

Siège social : 1101 rue du Petit Village

76 940 Notre Dame de Bliquetuit

RCS Rouen : 901 001 016

### Procès-Verbal en date du 25/07/2024 Assemblée générale

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les actionnaires de la société par actions simplifiées 2CS au capital social de 1000 € se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au 4 résidence Le Moulin 76 190 Valliquerville sur convocation du président qui leur a été adressée individuellement le 19 juillet 2024.

Une feuille de présence a été établie et signée par les actionnaires présents et représentés. L'assemblée est présidée par Monsieur STALIN Christophe, président de la société.

Sont présents :

- Monsieur STALIN Christophe
- Monsieur MARTIN Dominique
- Monsieur STALIN Corentin

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation de la SAS par suite des cessions des actions
- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Transfert du siège social
- Modification de l'activités de la SAS
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### 1. Première résolution : Organisation de la SAS suite aux conventions de cession d'actions :

Par suite des conventions suivantes :

- Convention du 16/07/2024 entre Monsieur STALIN Christophe et Monsieur MARTIN Dominique
- Convention du 16/07/2024 entre Monsieur STALIN Corentin et Monsieur MARTIN Dominique

L'assemblée acte :

- La sortie de Monsieur STALIN Corentin de la société au 17/07/2024, date du règlement de la totalité de ses actions par Monsieur MARTIN Dominique (200 € soit 20 actions)
- L'entrée de Monsieur MARTIN Dominique dans la SAS au 17/07/2024,
- L'acquisition de 50 actions par Monsieur Dominique MARTIN au 17/07/2024, date du règlement de ces actions à Monsieur STALIN Christophe (500 € soit 50 actions)

La répartition du capital social de la société est la suivante :

Monsieur MARTIN Dominique à 70 %

Monsieur STALIN Christophe à 30 %

L'assemblée vote à l'unanimité la modification des statuts.

#### 2<sup>ème</sup> Résolution : Démission du Président

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur STALIN Christophe de ses fonctions de président à compter du 24/07/2024. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

C9

ce

MD

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

### 3<sup>ème</sup> Résolution : Nomination d'un nouveau Président

Les Associés décident de nommer ce jour monsieur Dominique MARTIN, demeurant 12 résidence les coquelicots – 76 190 Auzebosc, aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur STALIN Christophe, président démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix ainsi que la modification des statuts

### 4<sup>ème</sup> Résolution – Pouvoirs du président

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, Monsieur Dominique MARTIN, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

### 5<sup>ème</sup> Résolution – Transfert du siège social

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à ce jour  
Du 1101 rue du Petit Village - 76 940 Notre Dame de Bliquetuit  
Au 4 résidence Le Moulin – 76 190 Valliquerville

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ainsi que la modification des statuts

### 6<sup>ème</sup> résolution : Changement d'objet social de la SAS

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui devient : Réparation automobile, mécanique générale, entretien de véhicules et carrosserie automobile, la vente de véhicules d'occasion, l'achat et la vente de tous produits en lien avec l'activité, ainsi que toutes activités annexes et connexes à l'objet social au lieu de Holding.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité ainsi que la modification des statuts.

### 7<sup>ème</sup> résolution - formalités

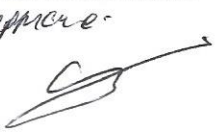
L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit au Président nouvellement nommé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et les associés.

Fait en 3 originaux,  
À Valliquerville  
Le 25/07/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

STALIN CORENTIN <i>Lu et approuvé</i> 	STALIN CHRISTOPHE <i>Lu et approuvé</i> 	MARTIN DOMINIQUE <i>Lu approuvé</i> 
---	--	---